

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 DECEMBRE 2015
COMPTE-RENDU

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 10.11.2015

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 10 novembre 2015 est approuvé à l'unanimité.

2. Décision modificative n° 1

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de modifier le budget primitif comme suit :

Dépenses de fonctionnement

2031	Frais d'études	+ 4 000 €
2111	Terrains nus	- 4 000 €

3. Acquisition des parcelles Escartin

Le Conseil Municipal décide d'acquérir les parcelles A181 – A184 – A278 – A619 – A620 – A649 – A651 – A652 – A655 et A657 appartenant à Mme Odette PENA. En contrepartie, la commune lui cède la parcelle A995. Le montant total de la transaction s'élève à 60 000 €.

4. Attribution d'indemnités au Trésorier

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de verser à Mme Christine BERGES, receveur municipal, le taux maximal de l'indemnité de conseil et de l'indemnité de confection du budget.

5. Modalités de participation aux frais de secours – Saison 2015/2016

Conformément aux dispositions de l'article L2321-2-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal décide de recouvrer auprès des personnes ayant bénéficié des secours ou auprès de leurs ayants droits, tous les frais engagés par la Commune à l'occasion d'opérations de secours consécutives à la pratique de toute activité sportive ou de loisirs selon les tarifs définis par la délibération prise lors de cette même séance.

6. Secours sur piste – Habilitation du maire et avenant au contrat de prestation des secours – Saison 2015/2016

Le Conseil Municipal fixe les différents tarifs de ramassage et de transport des blessés secourus sur le territoire administratif de la commune de Vignec. Le Maire est autorisé à signer l'avenant au contrat avec Altiservice.

7. Participation au plan de communication de la station de Saint-Lary

Après avoir vu le tableau de répartition, le Conseil Municipal donne à l'unanimité son accord pour participer au plan de communication 2015-2016 de la station de Saint-Lary suivant la clé de répartition proposée et autorise le Maire à signer la convention correspondante.

8. Projet de schéma départemental de coopération intercommunale

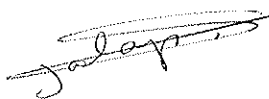
Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le schéma de coopération intercommunal proposé par Madame la Préfète en ce qui concerne le territoire Aure-Louron.

9. Intégration des communes de Cadeilhan-Trachère et Vielle-Aure au SIVU Aure 2000

Le Conseil Municipal demande à Mme la Préfète des Hautes-Pyrénées d'intégrer les communes de Cadeilhan-Trachère et de Vielle-Aure au SIVU Aure 2000, compte- tenu de l'évolution actuelle de l'intercommunalité du fait de la mise en œuvre de la loi NOTRe.

Vignec, le 10 décembre 2015

La secrétaire de séance,



Stéphanie GALAUP



Le Maire,



Jean-Michel ISOART